

REUNION DU C ONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUILLET 2015

Le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M FONVERNE Jean-Marc

Etaient présents : MM FONVERNE, POHU, LANDRY, BRESSON, MMES BUCH, DELHAU, BOUSSARD, M RABANY

Absent : Mme BALLARD

**Absent excusés Mme POISSONNET pouvoir à M FONVERNE
M QUINET pouvoir à M POHU**

Secrétaire de séance : Mme BOUSSARD

CREANCES IRRECOUVRABLES

Le comptable n'a pu recouvrer certains titres , en conséquence il est demandé l'allocation en non-valeur de ces titres dont le montant s'élève aux sommes suivantes : 181,30 € pour la commune- 310,73 € pour le service assainissement.

SOUTIEN A L'AMF

Le Conseil Municipal décide d'apporter son soutien à l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

PROJET DE MUTUELLE COMMUNALE

Le conseil municipal est d'accord pour signer une convention de partenariat – contrat collectif santé à caractère facultatif - avec la ville de Decize.

ACCESSIBILITE

La Commune de Lucenay-lès-Aix s'est engagée à rendre accessible l'ensemble des bâtiments communaux.

La Commune de Lucenay-lès-Aix va élaborer un Agenda d'Accessibilité pour mettre en conformité et d'ouvrir l'ensemble des locaux à tous.

CREATION DE POSTE

Un poste de rédacteur sera créé à compter du 1^{er} septembre 2015.

ASSOCIATIONS

Une convention sera signée avec toutes les associations afin d'établir les engagements respectifs pour une meilleure collaboration.

TAXES FONCIERES SUR LES PROPRIETES NON BATIES

Le conseil municipal décide

- d'accorder un dégrèvement de 50 % pour une durée de deux ans de la taxe afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs.

-Décide d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties les terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique.

LOTISSEMENT

Un terrain du lotissement sera vendu à M et Mme PIERRE il s'agit du lot n°1 et la parcelle D 2331.

STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les nouveaux statuts de la communauté de communes sont validés par le conseil ainsi que le nombre de délégués.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire remercie le comité des fêtes pour l'organisation du 14 juillet.

Il informe également qu'il rencontrera M Lebras pour faire le point sur les travaux.

En ce qui concerne le terrain rue des Arnoux, le dossier est actuellement au service du cadastre.

L'abbé Martin a quitté le presbytère celui-ci sera rénové et mis en location.

Le logement au Mouroux sera également rénové avant de le proposer à la location.

Les feux d'artifice seront tirés le 5 septembre pour le concours de labours organisé par le comité des fêtes.

M Pohu informe l'assemblée que qu'il n'y aura plus qu'une seule ligne de transport entre Lucenay/Cossaye et Saint Germain. Les horaires de l'école seront modifiés à la rentrée de septembre ;

Il a été constaté que des terrains privés ne sont pas entretenus.

Cette année le concours des maisons fleuries se fera sur inscription en mairie.

Fin de séance 20 heures